

Interventions de Pierre-Alain Muet à l'Assemblée nationale

Réforme des retraites

- **Première séance du jeudi 9 septembre 2010**

Discussion des articles

Article 1er (suite)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Je rappelle, puisqu'on a fait des comparaisons européennes, que l'âge moyen de départ à la retraite en Allemagne est exactement le même qu'en France, c'est-à-dire 61 ans et demi. (*Exclamations sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

...Il faut regarder les vrais chiffres, c'est-à-dire l'âge auquel on part !

En ce qui concerne le financement, nous sommes devant un paradoxe. La réforme de 2003 a augmenté la durée de cotisation proportionnellement à l'espérance de vie, c'est-à-dire qu'elle règle, d'une certaine façon, le problème démographique jusqu'en 2020. Toutefois, le creusement des déficits, même avant la crise, n'a pas été un problème démographique. Les 8 milliards de déficit enregistrés en 2008 tiennent au fait que la croissance de la masse salariale n'a pas augmenté au rythme qu'avait prévu le COR, parce que l'emploi n'a pas suivi, en raison d'une politique de l'emploi quasiment inexistante de 2002 à 2008 – et je ne dis rien de la suite : ç'a été une catastrophe.

...La crise n'a rien changé au point de vue démographique. Elle a accentué le chômage, en créant 600 000 chômeurs de plus – je prends toujours des statistiques européennes quand je m'exprime sur le chômage et non celles d'institutions particulières –, ce qui a eu pour effet de creuser le déficit des retraites. Or vous répondez à cette situation par de nouvelles mesures démographiques, d'une totale injustice, en repoussant l'âge légal de départ à la retraite, alors que la question de la démographie était traitée de façon cohérente, car ce qui compte dans un régime par répartition, c'est le nombre d'années passées à la retraite rapporté au nombre d'années de cotisation.

...Ce qui a un sens, c'est la modulation de la durée de cotisation. En modifiant l'âge légal de départ à la retraite, vous remettez complètement en cause la logique de la réforme précédente ! Quand notre collègue du groupe Nouveau Centre s'est exprimé sur les comptes notionnels, cela m'a bien amusé. Rappelez-vous : quand la Suède est passée aux comptes notionnels, pour ouvrir le choix, elle a abaissé l'âge d'ouverture des droits de soixante-cinq à 61 ans. Si nous défendons la retraite à 60 ans, c'est parce que nous voulons laisser à nos concitoyens la possibilité d'une retraite choisie.

...C'est cette liberté que vous remettez en cause !

Revenons au financement. Sur les 30 milliards de déficit en 2011, vous en financez 5 milliards. Le

reste, c'est la liquidation du Fonds de réserve des retraites,...c'est-à-dire de la seule épargne constituée dans une période où un gouvernement avait, pour la première fois, réduit les déficits et remis les comptes sociaux en excédent, y compris ceux des retraites, parce que la masse salariale croissait fortement.

M. Méhaignerie nous parle toujours de la croissance, du pouvoir d'achat, des salaires. Je rappelle que, durant les cinq années où deux millions d'emplois ont été créés, de 1997 à 2002, la croissance du pouvoir d'achat et des salaires a été de plus de 3 % par an. Ça compte dans les retraites ! Aujourd'hui, le problème est qu'il n'y a pas de croissance de la masse salariale, pas de ressources. Il ne s'agit pas de conduire une réforme démographique mais de créer des recettes nouvelles et de conduire une politique de l'emploi : les deux choses que vous omettez !

Qu'en est-il à long terme ? En 2018, vous osez afficher une contribution de 15,7 milliards du budget de l'État. Si l'État dégageait à cette date des excédents, il y aurait en effet une ressource, mais l'État est en déficit, monsieur Woerth ! Vous êtes le sapeur Camember : vous bouchez les trous des retraites par des trous dans le budget de l'État ! Ce n'est pas cela, une réforme financée ! Par nos amendements, nous proposons quant à nous une réforme complètement financée, s'appuyant sur deux piliers : le pilier « emploi », essentiel dans la situation présente, et le pilier « ressources nouvelles ».

Enfin, vous annoncez que vous allez ramener en 2013 notre déficit budgétaire à 3 % du PIB, c'est-à-dire que vous allez le réduire de 100 milliards d'euros. Les mesures que vous proposez vont y contribuer pour environ 11 milliards. C'est dérisoire ! Rappelons que votre majorité, selon ses propres projections, va laisser à la France en 2012 une dette de 1 800 milliards d'euros, le double d'il y a dix ans, dont les intérêts se monteront entre 45 milliards et 50 milliards chaque année, si ce n'est plus, soit des montants bien supérieurs à tous les déficits des régimes de retraite. Je crois donc que vous êtes mal placés pour donner des leçons en matière d'équilibre ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

...

M. le président. La parole est à Mme Valérie Rosso-Debord.

Mme Valérie Rosso-Debord. Je veux répondre à M. Muet.

M. Roland Muzeau. Vous prenez des risques : la réplique sera terrible !

Mme Valérie Rosso-Debord. Le régime par répartition est, par définition, un ratio entre actifs et inactifs. Quand ce régime a été créé, ce ratio était de 4. Aujourd'hui, il est de 1,8. Il ne vous a pas échappé, monsieur Muet, que l'espérance de vie s'allonge, ce dont nous nous réjouissons tous, je suppose. C'est une réalité qui nous saute aux yeux depuis 1945.

...Il ne vous a pas échappé non plus que la France est un des rares pays qui gagnent de façon importante des habitants. À partir du moment la natalité est forte, où le nombre d'actifs augmente et où, grâce à vous et aux 35 heures, on travaille moins, il faut bien trouver une autre solution.

En outre, si nous devons légiférer, mes chers collègues, c'est parce que, en 1983, vous avez pris la décision de ramener l'âge de départ à la retraite de 65 à 60 ans. Sans cela, nous ne serions pas ici et nous n'aurions pas à régler ces difficultés. Voilà la vérité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

L'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans et les 35 heures nous amènent aujourd'hui à imposer des décisions financières drastiques aux Français. Merci beaucoup ! Sans cela, nous ne serions pas ici.

M. Jean-Pierre Brard. Demandez à Mme Liliane où sont les sous !

Mme Valérie Rosso-Debord. Dernière chose extrêmement importante : alors que nous étions en période de croissance, M. Jospin n'a pas hésité à siphonner le Fonds de réserve des retraites. Pourquoi ? Pour alimenter les 35 heures ! Le Fonds de réserve des retraites, nous, nous allons l'utiliser pour qui ? Pour les retraités. C'est tout à notre honneur ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Madame la députée, il ne m'a pas échappé que l'espérance de vie augmente et j'ai toujours dit, parce que j'écris sur ces sujets depuis longtemps, que le bon critère dans un régime par répartition, c'était la durée de cotisation. Pour une raison simple, c'est que la durée de cotisation, c'est juste. Si vous avez commencé tôt, vous partez plus tôt. Quand on privilégie la durée de cotisation, comme l'a fait la réforme de 2003, la logique veut que l'âge de départ à la retraite soit le plus bas possible. Il pourrait même disparaître mais nous en avons besoin dans un régime par répartition pour ceux qui ont une carrière incomplète.

...Mais si la logique, c'est la durée de cotisation, il n'y a aucune raison de reculer l'âge auquel on peut ouvrir les droits à la retraite. La meilleure preuve, c'est que lorsqu'elle a fait sa réforme, la Suède, dont le régime de comptes notionnels est vanté par notre collègue du Nouveau Centre, a abaissé l'âge de départ à la retraite de 65 ans à 61 ans.

...Dans un régime notionnel c'est plus compliqué, mais dans notre régime par répartition c'est la durée de cotisation qui est le bon critère. Et je répète que le règlement de la question démographique était programmé depuis 2003 jusqu'en 2020.

...Elle était donc traitée. La question qui se pose aujourd'hui à notre pays, à laquelle je vous demande de réfléchir sérieusement sans faire preuve de démagogie (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*) et en regardant les choses en face, c'est le déficit de l'emploi. C'est le chômage qui a creusé le déficit. Vous ne répondez pas à cette question. En passant de 60 à 62 ans que faites-vous ? Vous faites cotiser pratiquement pour rien ceux qui ont déjà leurs annuités et qui pourraient partir en retraite. Et payer des cotisations pour rien, j'appelle ça un impôt ! Donc, oui, vous augmentez l'impôt sur les salariés.

Ensuite, vous faites exactement le contraire de ce que disait François Fillon dans ses discours, à savoir que la baisse du chômage financerait les retraites. Vous faites continuer à travailler des salariés qui pourraient prendre leur retraite parce qu'ils ont toutes leurs annuités, qui ont souvent commencé tôt et qui ont eu des métiers pénibles,...

Mme Valérie Rosso-Debord. Le dispositif « carrières longues », c'est nous qui l'avons créé ! Vous ne l'avez même pas voté !

M. Pierre-Alain Muet. ...et ceux qui sont au chômage, vous les y laissez ! C'est encore la politique du sapeur Camember ! Vous prétendez combler le trou des retraites, mais vous creusez celui du chômage ! De même, vous prétendez combler le trou des retraites de la fonction publique avec les 15,7 milliards, mais vous creusez celui du déficit ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

...

M. le président. La parole est à M. Alain Vidalies.

M. Alain Vidalies. Le débat évolue, et je veux en remercier M. le ministre.

...Ce qu'il vient de dire nous permet de poursuivre le débat sur des bases communes. Jamais,

jusqu'à présent, dans la communication du Gouvernement ou au cours des jours de débat, il n'avait été dit ce que nous soutenons depuis le début, à savoir qu'il s'agit de répondre aux effets de la crise. Jusqu'à présent, toutes les explications données ici même ou à l'extérieur ne visaient que la question démographique. Quand on se met d'accord, et ce qui vient de se passer est très important, pour dire que la vraie question est maintenant de savoir comment répondre aux effets de la crise, alors, naturellement, la réponse est différente de celle donnée à un problème démographique.

À la question démographique, la réponse peut éventuellement être l'allongement de la durée de cotisation, car c'est là qu'est la logique. Mais quand il s'agit de répondre à la crise, il faut trouver des moyens financiers. La question est bien posée en ces termes : la crise est là.

Or, comment fait-on pour y répondre ? On recule l'âge de départ à la retraite. Répondre à la crise par le recul d'un droit social, c'est présenter la facture de la crise à certains et pas à d'autres : c'est cela votre politique, c'est cela votre réforme, et c'est pour cela que nous la combattons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Alain Vidalies a tout dit. Ce que vient de déclarer le Gouvernement est très intéressant : pour la première fois, monsieur le ministre, vous reconnaissez que la question démographique relevait de la réforme précédente et que la question qui se pose aujourd'hui est de répondre à la fois à un déficit existant déjà avant la crise, la masse salariale n'ayant pas augmenté comme prévu, et au creusement de ce déficit depuis la crise.

Notre réponse est simple : il faut résorber ce déficit non par des mesures démographiques, ces dernières ayant été mises en place jusqu'en 2020 par la réforme précédente, mais par des mesures en faveur de l'emploi, évidemment, car c'est là l'origine du déficit, ainsi que par des ressources nouvelles.

Pour l'emploi, il faut une politique spécifique, et c'est ce que nous proposons dans notre projet. Pour les ressources nouvelles, c'est tout aussi simple : nous avons en France une fiscalité qui a pour caractéristique de faire une différence considérable entre l'impôt sur les salaires et l'impôt sur le capital. Pour tous les impôts, on retrouve cet écart considérable.

M. Éric Woerth, ministre du travail. Ce n'est pas vrai !

M. Pierre-Alain Muet. Mettons de la justice sociale, faisons en sorte que le capital contribue autant que le travail, et nous arriverons au financement nécessaire, et même mieux.

Vous, que faites-vous ? Vous répondez par une mesure soi-disant démographique. Et vous avez raison de dire que ce n'est pas par l'allongement de la durée de cotisation que la solution peut être trouvée : jusqu'en 2020, c'est déjà fait ! Comme le déficit est à résorber maintenant, il faut le faire au moyen des deux mesures que j'ai citées. Mais vous y rajoutez une mesure soi-disant démographique qui, en réalité, est un impôt sur les salariés.

Lorsqu'on fait le bilan de votre réforme, on constate qu'en 2020, 25 milliards seront à la charge des salariés, en grande partie par le biais du report de l'âge de liquidation des droits à la retraite. Pour le capital, la charge sera de 2 milliards. On voit là encore que la crise, vous la faites payer aux salariés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

(*L'amendement n° 220 n'est pas adopté.*)

- **Deuxième séance du vendredi 10 septembre 2010**

Article 5 (suite)

...

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Hier, en fin de matinée, le Gouvernement a eu un moment de lucidité. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

...**M. Christophe Sirugue.** Un bref moment !

M. Pierre-Alain Muet. Il fut bref, en effet.

Nous avons alors entendu le ministre du travail expliquer que la question de la démographie avait été très largement réglée par la réforme de 2003 et qu'il fallait aujourd'hui traiter le problème de la crise – c'est ce que nous disons depuis le début du débat. Et puis, après ce bref moment, il en est revenu à son éternel argument : il faut apporter une réponse démographique au déficit.

À travers l'article 5 qui prévoit le report de l'âge légal, vous apportez, monsieur le ministre, une réponse qui vaut marqueur idéologique et qui est un alibi. J'aurai l'occasion d'y revenir car je pense que cette réforme constitue aussi un alibi pour faire oublier vos turpitudes dans le domaine des finances publiques.

...La crise a-t-elle changé la démographie française ? Évidemment non. Auparavant, votre politique était déjà incapable de maintenir une croissance de l'emploi telle qu'elle était prévue lors de la réforme de 2003. Avec la crise, l'emploi a baissé. Mais ce n'était pas une fatalité : il suffit de comparer avec quelques-uns de nos voisins pour constater qu'on peut avoir subi une crise très forte et empêcher la hausse du chômage.

La question qui se pose n'est donc pas démographique. Certes, l'aspect démographique est important, quel que soit le système de retraite, mais la réforme de 2003, qui a indexé la durée de cotisation sur l'augmentation de l'espérance de vie pour maintenir constant le rapport entre cotisants et retraités, règle la question démographique. Si le dispositif a été confronté à de nouveaux déficits, c'est parce que vous avez été incapables de maintenir la croissance de l'emploi.

Mme Élisabeth Guigou. Voilà un argument imparable, monsieur le ministre !

M. Pierre-Alain Muet. Vous dites que la crise conduit à des déficits qui ont vingt ans d'avance : c'est complètement faux. On peut évidemment faire des projections, mais la nature profonde du déficit du système de retraite, c'est que l'emploi a baissé, que la masse salariale n'a pas augmenté et que, par conséquent, les recettes ont baissé.

...Il faut y répondre par des mesures appropriées. Face à la crise, il faut agir sur ses causes, c'est-à-dire agir sur l'emploi et agir en trouvant des recettes nouvelles. Vous ne faites ni l'un ni l'autre.

Vous nous dites qu'il n'y a qu'une solution : changer l'âge légal. Vous avez raison d'affirmer que la durée de cotisation ne peut constituer une réponse puisqu'elle est programmée jusqu'en 2020, mais le report à 62 ans n'est pas fondamentalement démographique puisqu'il s'agit en réalité d'un impôt sur les salariés les plus modestes !

...Vous faites cotiser des salariés qui ont toutes leurs annuités, qui auraient droit à la retraite, mais qui seront obligés de cotiser pour rien. C'est un impôt supplémentaire. Vous allez transformer des salariés qui pouvaient devenir de jeunes retraités en vieux chômeurs, comme le disait ce matin

Christophe Sirugue. Alors, vous parlez de courage.

M. Régis Juanico. Ça se gâte !

M. Pierre-Alain Muet. Est-ce du courage, monsieur le ministre, de faire cotiser pour rien des salariés qui ont déjà toutes leurs annuités ?

Est-ce du courage, monsieur le ministre, de liquider la seule épargne qui a été constituée – dans une période où un gouvernement qui gérait mieux que vous a réduit les déficits – pour passer un cap démographique à partir de 2020, lorsque l'effet des classes d'âge jouera à plein, parce que vous êtes incapables de répondre sérieusement au déficit qui s'est creusé ?

Est-ce du courage de faire payer, à travers le report à 62 ans et l'augmentation de cotisation pour les fonctionnaires, 25 milliards d'euros aux salariés quand vous ne faites contribuer les revenus du capital qu'à hauteur de 2 milliards ?

...Eh bien non ! Monsieur le ministre, le courage serait de supprimer ce bouclier fiscal indécent !

Comment peut-on, dans une situation comme la nôtre, accepter de verser des chèques aux plus grandes fortunes de notre pays,...

M. Christian Eckert. 32 millions pour Mme Bettencourt !

M. Pierre-Alain Muet. ...à des contribuables dont on sait que, grâce aux niches fiscales et tout en ayant des revenus du capital très élevés, ils arrivent parfois à s'exonérer d'impôt sur le revenu ? Comme le bouclier fiscal porte non pas sur le revenu réel mais sur le revenu déclaré, ces fortunes se font rembourser tous leurs impôts, y compris la CSG et, bien sûr, l'ISF puisque le bouclier a été créé pour cela.

...Est-ce du courage de ne pas remettre en cause les 30 milliards d'euros de cadeaux fiscaux octroyés par vos gouvernements successifs depuis 2002 ?

...Ces cadeaux fiscaux expliquent très largement le fait que la France, contrairement à d'autres pays, n'ait pas réduit son déficit public avant la crise. En effet, on retrouve entièrement ces 30 milliards dans le déficit, c'est-à-dire que ce sont les générations futures – les jeunes d'aujourd'hui – qui vont les payer.

Est-ce du courage de liquider le Fonds de réserve alors que la politique cohérente aurait été de continuer à l'abonder ?

Le vrai courage, monsieur le ministre, serait d'agir sur les causes, c'est-à-dire sur l'emploi. Dans votre discours, la croissance est visiblement quelque chose qui tombe du ciel. Eh bien, ce n'est pas vrai !

Certes, la France subit le même cycle économique que les autres pays européens, mais la croissance à moyen terme dépend principalement d'une chose : la capacité d'un pays à créer des emplois.

Quand vous nous présentez le chômage dû à la crise comme une fatalité, vous oubliez le cas de l'Allemagne. Ce pays a traversé la crise comme nous et en a même plus souffert en termes de production puisqu'il est plus ouvert au commerce international. Cependant, alors que les deux pays avaient le même taux de chômage harmonisé en juillet 2008 – environ 7,5 % –, celui de l'Allemagne se situe désormais légèrement en dessous de 7,5 %, tandis que le nôtre dépasse les 10 %. Nous comptons 600 000 chômeurs de plus, alors que l'Allemagne a traversé cette crise sans augmentation du chômage.

Eh bien oui, on peut agir sur la croissance quand on agit sur l'emploi. Je vais vous donner d'autres chiffres, en remontant un peu en arrière.

Durant les quatre années de gouvernement de MM. Balladur et Juppé – vous voyez que je reviens aux premières réformes – la croissance française était de 1,5 % en moyenne, quand la croissance européenne était de 2 %. Pourquoi ? Parce que la France créait peu d'emplois – environ 80 000 par an –, moins que nos partenaires européens.

Sous le gouvernement de Lionel Jospin, la croissance française est passée à 3 %, alors que la croissance européenne restait à 2 %. Cela montre bien que tout le discours consistant à raconter que la croissance est tombée du ciel ou venait d'ailleurs est contredit par les chiffres. La France affichait 3 % de croissance alors que l'Europe restait à 2 ou 2,5 %, parce que notre pays créait 400 000 emplois par an, deux millions en cinq ans. Dans ces conditions, le pouvoir d'achat du revenu disponible augmentait de 3,4 % au lieu de 1,5 % comme au cours des années précédentes.

Si les déficits, y compris ceux des régimes de retraite et des comptes sociaux, se sont creusés à partir de 2002, c'est parce que la croissance de l'emploi n'a pas été au rendez-vous.

...Alors, oui, nous remettons en cause cette réforme. Après nombre de mes collègues, je vous le dis à mon tour : nous sommes fiers d'avoir abaissé l'âge d'ouverture des droits à la retraite à 60 ans.

À cette époque-là, ceux qui partaient à la retraite avaient souvent 44 voire 45 annuités de cotisations.

Le bon critère démographique, celui qui est juste, c'est le critère de la durée de cotisation, pour une raison simple : quand on est entré tôt sur le marché du travail, on a le droit d'en partir tôt. C'est d'autant plus juste que les ouvriers ont sept ans d'espérance de vie de moins que les cadres et que l'écart passe même à près de dix ans si l'on retient le critère d'espérance de vie en bonne santé. Maintenir l'âge légal des droits à la retraite à 60 ans pour les personnes qui ont toutes leurs annuités, c'est tenir compte de cette profonde inégalité dans les espérances de vie.

Plus que cela, c'est aussi permettre de choisir. Il faut ouvrir l'éventail des choix de retraite, tout en respectant la solidarité non seulement entre générations mais aussi entre concitoyens. Il faut permettre à ceux qui le souhaitent de partir plus tôt ou plus tard. La seule façon de le faire, est de laisser la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à 60 ans et de laisser jouer son rôle à la durée de cotisation – le droit de partir restant lié à l'accumulation d'un nombre d'annuités suffisant.

Certains pays ont ouvert cette possibilité, notamment la Suède, dont je suis d'ailleurs loin d'approuver le système de comptes notionnels même s'il a l'avantage d'ouvrir complètement les possibilités de choix dès lors que la neutralité actuarielle est respectée, c'est-à-dire que le choix ne coûte rien à la collectivité et qu'il est compatible avec l'équilibre. Quand elle a fait sa réforme, la Suède a abaissé l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 65 à 61 ans. Ce n'était pas pour réduire la durée d'activité mais pour permettre d'ouvrir les choix, parce que cela fait partie des libertés importantes.

Votre projet est une réforme alibi pour faire oublier toutes celles que vous n'avez pas faites. En dix ans, vous aurez doublé la dette de notre pays.

...Alors, s'il vous plaît, les discours sur la rigueur financière, vous êtes les plus mal placés pour les faire.

M. Patrick Roy. Ce sont des amateurs qui ne savent pas compter !

M. Pierre-Alain Muet. En juillet 2002, la dette de la France était de 900 milliards d'euros. Selon les propres chiffres de Bercy, quand vous quitterez les affaires en juillet 2012, la dette de la France s'élèvera à 1 800 milliards d'euros. La Cour des comptes estime que son montant pourrait même atteindre 2 000 milliards d'euros.

...Dans une telle situation, qu'allez-vous laisser aux générations futures ? Des charges d'intérêts pesant entre 45 et 50 milliards d'euros par an, voire davantage, c'est-à-dire beaucoup plus que le déficit des retraites à couvrir.

...Comment prétendre donner confiance aux jeunes quand votre politique ne consiste qu'à laisser des dettes et à faire main basse sur les seules ressources qui avaient été constituées dans une période – la seule depuis vingt ans – où la France avait réduit la dette et les déficits ?

M. Michel Issindou. Ce sont des cigales !

M. Pierre-Alain Muet. Eh bien oui, nous continuerons à défendre la possibilité de prendre ses droits à la retraite à partir de 60 ans pour une raison simple : c'est la seule façon de défendre les plus modestes.

Je crois que les Français ont bien compris qu'était possible une autre réforme que la vôtre, qui fait payer la crise aux salariés, qui est profondément injuste et qui, surtout, ne résout rien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

- **Première séance du lundi 13 septembre 2010**

Après l'article 20 bis (*précédemment réservé*)

...

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n°547, portant article additionnel après l'article 20 bis.

La parole est à M. Pierre Muet, pour le défendre.

M. Pierre-Alain Muet. Avant d'aborder cet amendement, qui concerne une taxe sur les profits des banques pour alimenter le fonds de réserve des retraites, je voudrais revenir sur l'ensemble du financement de la réforme des retraites.

Nous avons compris qu'il y avait urgence à régler le problème des retraites parce que la crise avait creusé les déficits. Vous avez choisi de ne le faire que par des mesures démographiques. Nous n'avons cessé de répéter que, si la démographie n'est pas indifférente pour l'équilibre à long terme des retraites, ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, ce n'est pas même pas celui des quinze prochaines années. Le problème entraîné par l'augmentation de l'espérance de vie a en effet été réglé par la réforme de 2003 qui prolonge la durée de cotisation en fonction de l'évolution de cette donnée.

Au lieu d'accumuler les mesures démographiques, il vaudrait mieux s'attaquer à la vraie question en traitant les causes du déficit. L'emploi, les salaires et, par conséquent, la masse salariale ont augmenté beaucoup moins vite que ne le disaient les prévisions réalisées à l'occasion de la précédente réforme, et c'est à ce moment-là que le déficit a commencé de se creuser. La crise a ensuite fait monter considérablement le chômage – chez nous, en tout cas, car d'autres pays, comme l'Allemagne, ont su traverser cette crise sans accroissement du nombre des demandeurs d'emploi, ce qui prouve qu'il n'y a pas de fatalité du chômage. Quoi qu'il en soit, le déficit se montera à une trentaine de milliards en 2011, alors que les prévisions l'estimaient plutôt en dessous de 10, voire de 5 milliards.

C'est en agissant sur les causes, c'est-à-dire sur l'emploi, qu'il faut traiter cette question, et c'est pourquoi nous préconisons des mesures sur l'emploi. Si le déficit s'est creusé, il faut le combler en

recherchant des ressources nouvelles. Tout le monde sait – nous en avons suffisamment débattu dans cet hémicycle – que l'origine de la crise est à la fois une explosion des inégalités, qui s'est vérifiée dans la plupart des pays, et une dérive incontrôlée du secteur financier, qui, au lieu de jouer son rôle dans l'économie, est devenu prédateur.

Il serait logique de profiter de cette réforme pour rétablir la justice et mettre en place des prélèvements sur le secteur financier. Nous proposons une augmentation de 15 points du taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux banques. Le groupe SRC n'est pas le seul à avoir proposé cette taxe, à l'occasion des discussions que nous avons eues sur le budget. Nous avons d'abord rappelé que si, quand l'État est intervenu, avec raison, pour sauver les banques, il avait pris des actions de ces banques, il aurait obtenu plus de 5 milliards de plus-values lorsqu'elles ont été redressées.

M. Louis Giscard d'Estaing. C'est mieux que le Crédit Lyonnais !

M. Pierre-Alain Muet. Nous disions, dans ces mêmes débats, qu'il était pertinent de taxer le secteur financier afin qu'il participe à la lutte contre ce qu'il a contribué à créer, c'est-à-dire la crise, la montée du chômage, le déséquilibre des retraites et de l'ensemble des finances publiques. Nous ne sommes pas les seuls à avoir parlé de cela. Je me souviens que le groupe Nouveau Centre était également favorable à une taxe de 10 % –peut-être l'a-t-il oublié entre-temps ; ce n'est pourtant pas très ancien, c'était à l'occasion du dernier collectif budgétaire. Mais, alors que le groupe Nouveau Centre voulait affecter cette taxe à OSEO, nous proposons qu'elle alimente le Fonds de réserve des retraites. Il ne serait pas illogique, quand on connaît les problèmes à long terme des retraites, de mettre de l'argent de côté pour passer un cap qui sera le plus difficile, celui des années 2020. C'est d'ailleurs ce qui nous avait conduits à créer le Fonds de réserve des retraites. Le Gouvernement prévoit un financement très différent, liquidant le peu d'épargne qui avait été constitué par les Français et que vous n'avez jamais abondé. Quant à nous, nous répétons qu'une taxe de ce montant, affectée au Fonds de réserve, serait susceptible de produire des ressources relativement importantes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Laurent Hénart, *rapporteur pour avis.* ...

Le Gouvernement a annoncé, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2011, une taxation spécifique des établissements de crédit. Elle intervient après l'adoption de Bâle 3 et, si j'ai bien compris, devrait retenir deux critères : les actifs et la pondération des niveaux de risque. La réflexion est en cours, et il est un peu tôt pour en juger. Nous avons en outre voulu réserver les mesures financières pour le projet de loi de finances et les mesures de finances sociales pour le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

D'autre part, vous majorez en fait le taux de l'IS. Or, par rapport à nos voisins, nous avons paradoxalement un taux d'IS facialement élevé. Nous avons plutôt un problème soit d'assiette, soit de niches. Vous n'abordez donc pas le problème sous le bon angle. C'est la raison pour laquelle la commission des finances a rejeté cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Denis Jacquat, *rapporteur.* Avis conforme à celui de la commission des finances.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Éric Woerth, *ministre du travail.* Les banques sont déjà taxées.

M. Jean-Pierre Brard. Pas assez !

M. Éric Woerth, *ministre du travail.* Peut-être, mais elles le sont.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas « peut-être », c'est sûr !

M. Éric Woerth, ministre du travail. Vous savez bien que le Gouvernement a pris des mesures de taxation supplémentaires des banques pour tel ou tel fonds. En 2009, ce fut exceptionnel. En 2010, c'était la taxe pérenne pour financer l'organisme de contrôle. Vous savez également, monsieur Muet, que, par suite d'une décision du FMI et du G20, nous allons mettre en place d'ici à la fin de l'année, de manière cohérente au niveau européen, avec les Britanniques et les Allemands, une taxe qui permettra de limiter les prises de risque du secteur financier.

Par ailleurs, je pense que vous vous trompez d'échelle. Vous voulez récupérer 3 milliards d'euros auprès des banques pour les affecter au Fonds de réserve des retraites. Mais les bénéfices des banques françaises se montent à peu près à 2,5 ou 2,7 milliards en 2008 – ne prenons pas les chiffres de 2009, année de crise. Il faudrait donc passer à un taux d'impôt sur les sociétés extraordinairement élevé, de l'ordre de 70 %. Les 15 points dont vous parlez ne suffiront pas, ils ne vous rapporteront que quelque 900 millions. Il y a vraiment un problème de calcul. M. Ayrault a repris le Premier ministre en lui disant qu'il se trompait, que les banques faisaient beaucoup plus de bénéfices que cela, que la BNP, par exemple, avait empoché 6 milliards d'euros de bénéfices. Mais il s'agit du bénéfice mondial, il ne s'agit pas du bénéfice taxable en France, qui doit être de l'ordre de 1,5 milliard en 2009, et pas de 6 milliards.

M. Jean-Pierre Brard. Prenez 2010 !

M. Éric Woerth, ministre du travail. Ne mélangez pas les chiffres. Vous souhaitez que ces recettes abondent le système des retraites, par le biais du Fonds de réserve ou directement, mais le financement des retraites ne peut pas reposer sur des bases aussi fluctuantes et aussi imprécises.

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. La réponse du ministre ne me surprend guère : nous l'avons déjà entendue. Je maintiens cependant que, dans un régime de moyen terme, la taxation de 15 points supplémentaires du profit des banques rapporterait 3 milliards d'euros. Les banques acquittent à peu près le tiers de l'impôt sur les sociétés. Si vous ajoutez 15 points, vous arrivez bien à 3 milliards. Une excellente étude de l'OFCE montre que, de 2000 à 2007, les quatre plus grandes banques ont réalisé en moyenne, chaque année, 16 milliards de profits avant impôt, sur lesquels elles ont reversé 4 milliards à l'État, soit un taux apparent de 25 %. Quand on prend l'ensemble des banques, on arrive à 28 milliards, sur lesquels elles payaient un IS de 7 milliards. Si je fais une simple règle de trois, j'arrive bien à 3 milliards par an.

Je comprends les arguments de séance, que l'on peut étayer en prenant une année particulière. Mais, quand on considère les ressources effectives, on arrive à ces chiffres. La seule BNP a fait un bénéfice de 5,8 milliards d'euros en 2009. Avec cette seule banque, la surtaxe de 15 % rapporterait 870 millions d'euros. Je rappelle enfin que la Cour des comptes a évalué la perte ponctuelle qu'a réalisée l'État, en n'entrant pas au capital des banques quand il est intervenu pour leur sauvetage, à 5,79 milliards d'euros.

Notre proposition est donc réaliste. Elle permet d'apporter un financement au Fonds de réserve et elle est parfaitement cohérente avec la situation économique, car il est temps que tous les pays, qui, malgré leurs déclarations, n'ont pas fait grand-chose pour empêcher les dérives financières, prennent de vraies mesures. Toutes celles que vous avez égrenées, monsieur le ministre, sont epsilonlesques. Nous avons besoin que le secteur financier soit régulé et contribue à combler des déficits qu'il a en grande partie créés.

- **Deuxième séance du lundi 13 septembre 2010**

Après l'article 20 bis (*amendements précédemment réservés*)

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 100.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Je reviens sur les déclarations précédentes. Nous expliquer qu'une des mesures ne coûtera rien parce que l'UNEDIC la financera relève de la politique du sapeur Camember ! Il est vrai que, dans ce domaine, vous êtes champion.

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Champion du monde !

M. Pierre-Alain Muet. En effet, pour 15,7 milliards, vous financez le déficit des retraites par le déficit de l'État !

Notre amendement, présenté par le président de la commission des finances et par le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, vise, à une époque où l'on parle beaucoup des niches fiscales, à supprimer une niche fiscale qui est une incitation à une niche sociale. En effet, le crédit d'impôt en faveur de l'intéressement, qui permet aux entreprises de déduire de leur imposition 20 % des sommes attribuées, incite, en quelque sorte, à utiliser la niche sociale sur l'intéressement que, par ailleurs, nous voulons corriger. Pour un gouvernement qui considère qu'il convient de raboter les niches, voilà l'occasion de faire d'une pierre deux coups, si je puis dire ! Je pense donc que vous accepterez cet amendement.

...M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Denis Jacquat, rapporteur. La commission a estimé que cet amendement était de nature purement fiscale puisqu'il concerne le budget de l'État et non celui de la branche vieillesse. Il a, en conséquence, sa place dans la première partie d'un projet de loi de finances et non dans le présent texte.

Donc, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Éric Woerth, *ministre du travail.* Même avis.

Je tiens juste à rectifier un point : je n'ai jamais parlé de l'UNEDIC mais de la branche ATMP. Ce n'est évidemment pas la même chose.

...

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 554.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Si vous m'y autorisez, monsieur le président, je présenterai en même temps les amendements n°s 554 et 556, puisqu'ils ont la même logique, même s'ils portent sur des assiettes différentes.

M. le président. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. Pierre-Alain Muet. La CSG a vocation à avoir une assiette universelle la plus large possible.

Nous demandons donc, dans l'amendement n° 554, que les plus-values immobilières de long terme qui font l'objet d'un abattement de 10 % par année de détention et qui, au bout d'un certain temps, ne figurent plus dans la CSG, soient entièrement réintégrées dans la CSG sauf, naturellement, celles sur les résidences principales.

L'amendement n° 556 propose d'appliquer la CSG aux revenus fonciers en remettant en cause l'exonération de CSG qui s'applique à l'investissement locatif – le Robien et le Scellier. En effet, les particuliers bénéficient d'une exonération au titre de la CSG et de l'impôt sur le revenu. Ainsi, la CSG jouera pleinement son rôle et cela permettra de trouver des ressources pour financer les retraites.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

M. Denis Jacquat, *rapporteur*. La commission a estimé que ces deux amendements relevaient plutôt du PLF ou du PLFSS, car ils portent sur les recettes de la sécurité sociale. Elle a donc émis un avis négatif sur ces deux amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Défavorable sur ces deux amendements.

(L'amendement n° 554 n'est pas adopté.)

(L'amendement n° 556 n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 576.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Il existe toutes sortes de niches. Par cet amendement, nous remettons en cause le fait que la plus-value réalisée lors de la cession d'un cheval de course est réduite d'un abattement supplémentaire de 15 % par année de détention. Je suis sûr que cette proposition intéressera le ministre !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Denis Jacquat, *rapporteur*. J'avais effectivement dans ma tête la dernière phrase qui vient d'être prononcée tant cet amendement m'a paru quelque peu bizarre. Je me demande si l'intérêt de ses auteurs pour les chevaux de course ou de sport est seulement motivé par une exigence de justice sociale...

Il n'y a pas ici de recherche de justice sociale. De plus, cette disposition a sa place dans un PLF ou dans un PLFSS. La commission faisant un travail de fond sérieux, elle a rejeté cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Défavorable.

...

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour soutenir l'amendement n° 567.

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur le président, je présenterai ensemble les amendements n^{os} 567 et 570.

Il est vrai, monsieur le ministre, que les stock-options ont été en grande partie inventées pour des entreprises innovantes, afin de permettre de verser des revenus différés aux créateurs d'entreprise. Mais force est de constater qu'elles ont été dévoyées depuis plusieurs années, en l'occurrence dans les années qui ont précédé la crise, de cette fonction initiale, puisque ce sont des patrons de grandes

entreprises qui ont utilisé ces rémunérations, parce qu'elles bénéficiaient d'une fiscalité préférentielle. Nous savons que les stock-options, comme les actions gratuites et, d'une façon générale, tous les revenus variables, ont très largement contribué à l'explosion des inégalités. Si les revenus des chefs d'entreprise du CAC 40 se montent à 300 SMIC, alors que le revenu d'un patron de PME est de seulement trois fois le salaire minimum, c'est parce qu'il y a eu un complet abus dans ce domaine.

Afin de remettre ces instruments dans le droit commun, il convient d'augmenter les contributions patronales et les contributions salariales, ce qui est l'objet de ces deux amendements, et en outre – c'est l'objet de l'amendement que présentera M. Eckert – de remettre les stock-options dans le cadre du forfait social.

Nous proposons donc de faire passer la contribution salariale de 2,5 % à 10 % et la contribution patronale de 10 % à 20 %. En ajoutant à cela l'inclusion dans le forfait social, on replace les stock-options où elles devraient être, à savoir parmi les rémunérations du travail, en leur faisant supporter les mêmes prélèvements fiscaux et sociaux.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Laurent Hénart, rapporteur pour avis. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des affaires sociales ?

M. Denis Jacquat, rapporteur. Défavorable.

(L'amendement n° 567, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 570 a été défendu par M. Pierre-Alain Muet.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Laurent Hénart, rapporteur pour avis. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des affaires sociales ?

M. Denis Jacquat, rapporteur. Défavorable également.

(L'amendement n° 570, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

...

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 549.

La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Lorsque nous proposons que les stock-options soient soumis aux mêmes prélèvements que les salaires, M. le ministre nous répond que les stock-options ne représentent rien aujourd'hui. Il est vrai que ces revenus ne sont pas simples à évaluer. La Cour des comptes, dans son rapport de 2007, estime l'assiette des stock-options en 2005 à 8 milliards d'euros, et leur produit à 3,2 milliards d'euros – nous l'évaluons à 2 milliards, mais je pense que sur une moyenne de longue période, le rapport n'est guère éloigné de la réalité.

Cet amendement vise à relever à 20 % le forfait social appliqué à l'intéressement et à la participation, qui est actuellement de 4 %. En effet, ces dispositifs sont le moyen de faire échapper des revenus aux prélèvements fiscaux et sociaux. Il n'y a aucune raison de faire perdre ainsi des recettes à la sécurité sociale. La justice fiscale consiste à mettre le même taux de prélèvement sur l'ensemble des revenus d'un même montant, quelle que soit leur origine. Ce serait à la fois une mesure de justice sociale et une mesure d'efficacité économique. Je n'ai pas encore vu la moindre

démonstration de l'intérêt de mettre à part la taxation pour l'intéressement et la participation.

M. Dominique Dord. Pour vous, il faut tout supprimer, sauf les salaires !

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Laurent Hénart, *rapporteur pour avis.* Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des affaires sociales ?

M. Denis Jacquat, *rapporteur.* Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Éric Woerth, *ministre du travail.* Monsieur Muet, la Cour des comptes a revu, il y a quelques jours, ses estimations s'agissant des stock-options. Les évaluations publiées en 2007 étaient évidemment très élevées, et sont complètement datées aujourd'hui. Le chiffre réel des stock-options distribuées en France dans les années 2007, 2008, 2009, c'est 2 milliards par an. Le chiffre est récent et fiable. Je ne vois pas comment vous pouvez trouver autant d'argent sur la base des stock-options et des bonus.

M. Yves Bur. On n'en tirerait que 600 millions d'euros !

M. Éric Woerth, *ministre du travail.* Si c'était un débat dans le cadre du PLF ou du PLFSS, ce ne serait qu'une bataille de chiffres, mais ici, nous débattons des retraites, donc d'une recette affectée. Vous avez prévu environ une vingtaine de milliards de recettes à l'horizon 2011, une quarantaine de milliards à l'horizon 2025, mais elles sont rien moins que fiables : elles ne sont pas vérifiables et ne rentreront dans aucune caisse parce que la plupart n'existent pas. Vous ne pouvez pas fonder le financement d'un système de retraite sur de l'argent qui n'existe pas ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes UMP et NC.*) Je vous le redis : vous ne pouvez pas fonder un financement qui doit être pérenne sur une telle volatilité des ressources.

M. Roland Muzeau. Les riches sont-ils pauvres, monsieur le ministre ?

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Nous venons quand même d'assister à un numéro extraordinaire : un ministre de Bercy nous explique que les évaluations de son ministère concernant la niche Copé ne valent rien du tout !

Ce gouvernement qui prétend faire une réforme des retraites est incapable d'y apporter le moindre financement, de l'étayer par la moindre analyse économique ! (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*)

...Nous discutons d'un sujet sérieux et nos concitoyens ont le droit de savoir !

Dès l'examen de ce projet en commission des finances, au mois de juillet, notre groupe ainsi qu'un autre groupe qui est au centre de cette assemblée ont fait remarquer que ce débat impliquait, au minimum, un collectif budgétaire, afin de savoir où on va.

On aurait dû avoir ce débat dans le cadre d'un projet de loi de financement de la sécurité sociale, parce que, lorsqu'on prétend résoudre un problème de financement, on a besoin de savoir où on va.

Vous lancez des débats sans donner le moindre chiffre de prévision. Je suis prêt à engager tous les débats que vous voulez sur la cohérence économique de votre projet.

...C'est important : il s'agit d'un sujet qui concerne les dix ou quinze prochaines années.

...**M. Pierre-Alain Muet.** On ne peut pas en parler dans le vide et jouer avec des financements qui

n'existent pas

...Je sais bien, monsieur le ministre, que vous considérez que les travaux de Bercy n'ont peut-être pas beaucoup de valeur. Prenons ceux de la Cour des comptes. Alors que nous évaluons à trois milliards d'euros le coût du passage du forfait social à 20 %, la Cour des comptes estime à quatre milliards d'euros le relèvement à 19 % qu'elle préconise dans l'un de ses rapports.

Peut-être notre calcul est-il un peu trop élevé sur l'un et un peu trop faible sur l'autre.

..En tout cas, un débat sérieux mériterait d'être étayé par des chiffres, des prévisions et des analyses.

Quand nous expliquons que ce déficit n'a rien à voir avec la démographie puisque la réforme précédente résout le problème jusqu'en 2020, mais qu'il s'agit de trouver des financements nouveaux pour faire face à un déficit de crise, qu'il s'agit de mener une politique de l'emploi pour que la masse salariale croisse et qu'on ne soit pas dans la situation que nous connaissons, je pense que nous posons le vrai débat.

...Quant à recevoir des leçons, monsieur le ministre, permettez-moi de vous dire que, quand nous étions aux affaires, les comptes sociaux étaient en excédent. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Yves Nicolin. Alzheimer !

M. Pierre-Alain Muet. Non seulement nous avons réduit les déficits, mais nous avons redressé les comptes sociaux et ils étaient en excédent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC*)

(*L'amendement n° 549 n'est pas adopté.*)

...

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. La mesure de subvention des heures supplémentaires au moment où notre pays traverse la récession la plus grave de l'après-guerre restera comme un cas d'école que l'on évoquera lorsque l'on enseignera les erreurs économiques. Vous subventionnez à la fois le chômage partiel et les heures supplémentaires, lesquelles empêchent la création d'emplois et en détruisent. Une étude récente montre ainsi que cette mesure, dont le coût est de 3 milliards, crée 90 000 chômeurs de plus.

Puisque M. Méhaignerie fait beaucoup de comparaisons avec l'Allemagne, je l'invite à comparer la situation du chômage en France et chez notre voisin. En juin 2008, le taux de chômage harmonisé était de 7,5 % dans les deux pays : aujourd'hui, nous sommes au-delà de 10 %, alors que l'Allemagne est en dessous de 7,5 %. Que fait l'Allemagne ? Elle ne mène pas une politique idéologique ; elle prend des mesures adaptées à la conjoncture.

...Elle a ainsi laissé les entreprises recourir à la réduction du temps de travail quand c'était possible. (*Sourires et exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Mais oui ! Votre politique économique – et cela explique tous les malheurs économiques du Gouvernement – n'a qu'un seul guide, l'idéologie, et vous ne prenez jamais en compte la situation conjoncturelle. Or, celle-ci n'est pas la même qu'il y a trois ans.

..N'importe quel gouvernement doté d'un minimum d'intelligence aurait adapté sa politique. Vous, non ! (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Encore une fois, qu'a fait l'Allemagne ? Elle a réduit le temps de travail et massivement utilisé le chômage partiel. En dépit de la crise, qui a provoqué chez nos voisins une récession plus forte qu'en France en raison de leur plus grande ouverture au commerce international, le taux de chômage allemand n'a pas augmenté.

Eh bien, si ce gouvernement avait un minimum d'intelligence économique, il supprimerait certaines mesures, dont les exonérations sur les heures supplémentaires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC. – Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Georges Tron, *secrétaire d'État*. C'est une plaisanterie !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Monsieur Muet, l'Allemagne a repoussé l'âge de la retraite à soixante-sept ans (*Protestations sur les bancs du groupe SRC*),...

...**M. Éric Woerth**, *ministre du travail*. ...elle a gelé les retraites des Allemands et les prélèvements obligatoires y sont de sept points inférieurs à ceux de la France. Si c'est ce que vous voulez, dites-le ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. – Protestations sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. C'est extraordinaire, monsieur le ministre. Voilà qui illustre parfaitement votre politique : il nous faut répondre à un problème conjoncturel, et vous prenez des mesures démographiques qui produiront des effets dans quinze ans ! Est-ce sérieux ? La politique de l'Allemagne en matière de retraites n'a rien à voir avec sa politique conjoncturelle. Aujourd'hui, le problème que nous devons régler est celui du déficit des retraites, qui est en grande partie due à la crise. Menez donc une politique économique sérieuse ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Pierre Méhaignerie, *président de la commission des affaires sociales*. J'essaie de me contenir et de ne pas trop intervenir, mais M. Muet commet à chaque fois des erreurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Monsieur Muet, quelles ont été les mesures prises ces dernières années en Allemagne pour assurer la compétitivité des entreprises ? Les prestations sociales ont diminué, les dépenses d'assurance maladie ont été moins bien remboursées et la TVA a augmenté. Et vous osez citer l'Allemagne en exemple ! Dans tous les pays européens, on nous dit que le montant énorme de nos prestations sociales et la taille de notre État providence – 590 milliards d'euros – ont atteint un niveau tel qu'ils peuvent asphyxier l'emploi.

Vous répétez exactement l'inverse depuis des jours et des jours, et je suis fatigué de vous entendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Je me félicite que nous ayons, pour une fois, un débat de politique économique.

Mme Claude Greff. Mais vous ne comprenez rien !

M. Pierre-Alain Muet. Avec votre réforme, vous prétendez résoudre des déficits qui, paraît-il, ont vingt ans d'avance – 30 milliards d'euros de déficit dus à la crise. Parlons sérieusement, monsieur Méhaignerie : en termes de compétitivité, il y a eu une période où la France a fait des gains de compétitivité tous les ans. Regardez les chiffres : cette période, c'était de 1997 à 2002. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe UMP. – « Eh oui ! » sur les bancs du groupe SRC.*)

Je sais que cela vous ennuie, mais ce n'est pas en criant que vous changerez les statistiques ! Alors que l'excédent de notre balance courante était situé entre 20 et 30 milliards d'euros tous les ans

(Exclamations sur les bancs du groupe UMP), aujourd'hui, nous avons un déficit de 40 milliards d'euros ! Alors, pas de leçons, s'il vous plaît ! Regardez la situation en France, vous avez beaucoup de choses à apprendre en matière de politique économique !

...(L'amendement n° 313 rectifié, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)